

Vivre et vieillir avec dignité

MOT DU CHEF

Nous le savons, le Québec est l'une des sociétés les plus vieillissantes au monde. Dans quinze ans, les personnes de 65 ans et plus formeront même le quart de la population de notre peuple. Dans ce contexte, il est on ne peut plus urgent de se pencher sur la qualité de vie de ceux et de celles qui ont bâti le Québec moderne.

À la veille des États généraux sur les conditions de vie des aînés au Québec, nous devons d'abord faire preuve de lucidité sur l'état de la situation actuelle : depuis de nombreuses années, nous sommes témoins de la dégradation de la condition de vie des aînés au Québec. Après plusieurs années de compressions budgétaires sous les libéraux, nous assistons maintenant à une négligence grave du gouvernement de la Coalition Avenir Québec (CAQ), qui consiste à se fermer les yeux sur de nombreux problèmes qui affaiblissent les conditions de vie des personnes aînées.

Le bilan de ce gouvernement en matière de conditions de vie des aînés est non seulement un échec, il est également dans la continuité des années libérales, pendant lesquelles les paroles et la communication ont malheureusement pris beaucoup plus d'espace que les actions réelles et concrètes. Sa décision de choisir la même personne pour occuper les fonctions de ministre responsable des Aînés que sous l'ère libérale en dit long : avec la même recette, nous obtenons malheureusement toujours les mêmes résultats.

Pourtant, les personnes aînées au Québec ont contribué et continuent de contribuer à l'essor de notre société. Elles sont en grande majorité actives et autonomes. Elles participent, en moyenne, à plus de 200 heures de bénévolat chaque année. Plusieurs d'entre elles sont encore sur le marché du travail et s'avèrent d'une aide constante pour leur famille.

Au sortir d'une pandémie qui aura vu de nombreux aînés mourir dans des conditions inhumaines, s'appauvrir en raison de l'inflation galopante ou être pris avec le malheur de l'isolement, l'heure des beaux discours et du tape-à-l'œil a sonné. Il est temps de faire le bilan des orientations prises par le gouvernement actuel. Surtout, il est grand temps, au Québec, de donner un réel coup de barre dans tous les aspects de la vie des personnes aînées pour leur permettre de vivre et de vieillir avec dignité. C'est l'objectif du plan que présente aujourd'hui le Parti Québécois.



Paul St-Pierre Plamondon

Paul St-Pierre Plamondon
Chef du Parti Québécois



Un plan humain et concret

Pour garantir que toute personne au Québec peut vivre et vieillir avec dignité, le Parti Québécois mise sur quatre axes d'intervention :



Vivre et vieillir chez soi

Tant sur le plan de la volonté d'une grande majorité de Québécois que sur celui de l'interaction intergénérationnelle ou sur le plan de nos finances publiques, il est urgent de changer de cap et d'investir dans les soins à domicile, dans l'adaptation des logements et dans la création de maisons intergénérationnelles, plutôt que dans des structures de béton qui isoleront les aînés et ne seront pas viables financièrement à moyen et à long terme.



Pour une participation et une mixité sociales accrues

Nous devons en faire plus pour briser l'isolement et favoriser les liens sociaux en encourageant le bénévolat, les activités sociales, communautaires et culturelles. Pour y parvenir, il est notamment impératif d'adapter les villes aux réalités que vivent les aînés, tant en modifiant l'aménagement urbain, pour permettre des déplacements à tous les moments de l'année, qu'en bonifiant grandement l'offre de transport disponible.

Vivre et vieillir avec dignité



Freiner l'appauvrissement

Alors que le coût de la vie augmente et que les revenus des aînés sont limités et fixes, il est urgent d'agir en créant une nouvelle allocation qui permettra aux aînés les moins fortunés d'arriver à vivre dignement tout en garantissant que les règles entourant les régimes de retraite sont plus équitables et moins risquées.



Protection des droits

Depuis des années, nous sommes témoins de trop nombreux cas de maltraitance et de situations inhumaines. Malgré l'hécatombe dans les CHSLD que nous avons connue durant la première vague de la pandémie, le gouvernement refuse toujours de déclencher une enquête publique et indépendante qui permettrait non pas de trouver des coupables, mais de connaître la vérité et de tirer des leçons sur ce qui n'a pas fonctionné pour s'assurer que les prochaines générations ne répètent pas les mêmes erreurs. Le Parti Québécois cessera les tergiversations et mettra en place une enquête publique immédiatement. Il créera aussi un poste de protecteur des aînés pour veiller à la sécurité et au respect des droits de tous les aînés du Québec.

**Il est urgent
d'investir dans les
soins à domicile,
l'adaptation des
logements et la
création de
maisons inter-
générationnelles.**

Vivre et vieillir chez soi

Dans un Québec qui prend en compte les besoins des aînés, le fait le plus important à retenir est que 91% de ces personnes¹ souhaitent demeurer à domicile, alors que 57% des 65 ans et plus² sont atteints d'incapacités souvent modérées (enjeux de mobilité, d'agilité, d'audition). Une légère perte d'autonomie ne doit en aucun cas être un enjeu pour rester chez soi et, au Parti Québécois, nous entendons tout mettre en place pour aider les personnes aînées à vivre chez elles en toute sécurité.

À ce titre, le Québec accuse un important retard et n'effectue toujours pas le virage majeur vers les soins à domicile. Nous n'investissons même pas le quart de notre budget en soins de longue durée dans les soins à domicile, alors que la moyenne européenne

est de 50% et que des pays comme la Finlande ou le Danemark investissent l'immense majorité de leur budget dans le maintien à domicile. Malheureusement, le gouvernement de la CAQ préfère investir des milliards dans un modèle d'institutionnalisation dépassé, celui du béton, celui des maisons des aînés.

Dépenses publiques en soins à domicile et en ambulatoire, en % des dépenses publiques totales en soins de longue durée, 2017.

France	21%
Québec	22%
Pays-Bas	26%
Japon	34%
Espagne	36%
Suède	36%
Belgique	44%
Royaume-Uni	45%
Irlande	49%
Italie	49%
Norvège	49%
Allemagne	59%
Autriche	60%
Danemark	66%

Sources: OCDE (2019), *Panorama de la santé 2019 : Les indicateurs de l'OCDE*, Éditions OCDE, Paris, page 241.

Réjean Hebert, « Réformer les soins et les services offerts aux personnes âgées au Québec », publié dans « Options politiques », 18 mai 2021.

1 Institut de la statistique du Québec

2 INSPQ

Pour réaliser ce changement de cap, nous promettons :

Des soins à domicile pour toutes les personnes qui en souhaitent d'ici 4 ans :

- Cela signifie des réinvestissements massifs de 2,7 milliards de dollars par année de manière récurrente et allouer 50% du budget de soins de longue durée aux soins à domicile d'ici 5 ans;
- Un engagement clair de tripler le nombre d'heures offertes en soins à domicile, chiffre correspondant à nos estimations afin de combler les besoins actuels et de permettre aux aînés d'obtenir des soins sur mesure et en fonction de leur profil;
- Réinvestir dans l'économie sociale et travailler de concert avec les entreprises du domaine, qui sont déjà des prestataires de services d'aide à domicile et qui doivent être mises davantage à contribution, notamment pour les soins légers et l'accompagnement quotidien. Dans plusieurs cas, les soins à domicile n'ont pas besoin d'être donnés par une infirmière ou par un travailleur de la santé. Il s'agit d'actes qui ne sont pas médicaux, comme aider quelqu'un à se déplacer, à manger, à s'habiller, etc. Cela se fera notamment par la bonification du Programme d'exonération financière pour les services d'aide domestique (PEFSAD);
- Faciliter l'utilisation du Crédit d'impôt pour maintien à domicile des aînés par les clients des entreprises d'économie sociale, notamment en permettant à celles-ci de l'appliquer dès le paiement du service. Présentement, dans certains cas, les usagers sont obligés de payer le plein prix de leur service, et doivent se faire rembourser par eux-mêmes le crédit d'impôt. Plusieurs n'ont pas les moyens de faire cette « avance » en argent.

Une bonification du programme d'adaptation de domicile :

- À la lumière des données disponibles sur la pauvreté chez les aînés, le programme actuel est insuffisant pour demeurer à la maison lorsque des défis ou des pertes d'autonomie surviennent. L'adaptation du domicile est un déterminant important dans la capacité ou non de continuer à vivre chez soi;
- Nous proposons d'augmenter significativement les frais couverts en **doublant les montants maximaux admissibles** prévus actuellement au programme.

Une aide financière pour soutenir les projets intergénérationnels d'habitation :

- **Imposer de nouvelles normes** dans les villes et municipalités pour permettre davantage la **construction et l'agrandissement de logements intergénérationnels** en favorisant une visée de mixité intergénérationnelle;
- **Offrir une aide financière pour couvrir une partie des frais de transformation** d'une propriété en une maison intergénérationnelle **allant jusqu'à 25 000\$**.



POURQUOI LE MODÈLE DE LA MAISON DES AÎNÉS DOIT ÊTRE ABANDONNÉ AU QUÉBEC POUR PERMETTRE DES RÉINVESTISSEMENTS DANS NOS QUATRE AXES D'INTERVENTION

- Les maisons des aînés, d'un coût estimé d'abord à 1 G\$ pour la construction de 30 maisons des aînés, a évolué à 1,5 G\$ en juin dernier pour 46 résidences. Le gouvernement le chiffre maintenant à 2,4 G\$ pour 3468 chambres dans 46 établissements.
- Les coûts peuvent donc atteindre près de 1 M\$ par place et ceux-ci continuent d'exploser. À titre comparatif, une place en CHSLD coûte 300 000\$ à construire.
- Les CHSLD existants sont sous-financés et près du quart sont vétustes. Ils doivent être rénovés et nous nous y engageons.
- Donc, pendant qu'on investit des milliards de dollars dans les maisons des aînés, nos CHSLD continuent de tomber en ruine. On investit ainsi dans les maisons des aînés pour que seulement une petite poignée de personnes puissent en profiter, pendant que la majorité voit ses besoins de base être ignorés.
- Le plan du gouvernement est de convertir, d'ici 2038, environ 75 000 places de CHSLD en maisons des aînés, ce qui pourrait coûter jusqu'à 75 G\$, une somme gigantesque.
- Le Parti Québécois propose d'arrêter tous les nouveaux projets de maisons des aînés et de ne terminer que ceux qui sont déjà en construction.
- À la place, nous allons réinvestir massivement dans les soins à domicile, pour garantir à tous des soins sur mesure et un nombre d'heures suffisant.
- Selon des estimations, une diminution de 1% du taux de présence en CHSLD procurerait une économie de 1,9 G\$ pour 2035, et de 2,6 G\$ pour 2050³.
- Chaque dollar investi pour exaucer le souhait de nombreux Québécois de demeurer à la maison serait donc très bénéfique financièrement.
- C'est ce qui a mené certains pays européens non seulement à investir jusqu'à 80% de leur budget en soins de longue durée dans les soins à domicile, mais même désormais, comme au Danemark, à interdire carrément la construction de nouvelles places en CHSLD.

Pour une participation et une mixité sociales accrues

La vie sociale et la santé physique et psychologique des personnes âgées seraient extrêmement interreliées. Pourtant, les enjeux d'isolement sont malheureusement trop présents. On sait par exemple que le tiers des hommes de 75 ans et plus disent n'avoir aucun ami proche⁴. L'aménagement du territoire joue aussi un grand rôle, étant donné que ces personnes se trouvent en plus grande proportion dans les milieux ruraux (51%)⁵ souvent peu adaptés à la mobilité active des aînés. Alors que la voiture est encore dominante, offrir d'autres outils de mobilité est un moyen de redonner de l'autonomie aux personnes âgées.

Pour réaliser cela, nous promettons :

D'améliorer la mobilité active des personnes âgées dans les milieux urbains comme ruraux :

- Cela signifie bonifier l'offre de transport adapté dans toutes les régions/banlieues (taxi-bus, services de covoiturage, autobus adaptés, etc.) et en élargir l'accessibilité aussi aux personnes proches aidantes;
- Exiger une mise à jour de l'aménagement urbain de la part de toutes les villes et municipalités, sous le prisme de la mobilité des aînés (rampes, temps de traverse aux feux, accessibilité des trottoirs l'hiver, etc.);
- Offrir aux municipalités une aide financière pour les travaux à réaliser de manière urgente, soit dans les trois prochaines années.

4 Observatoire québécois des inégalités
5 Institut de la statistique du Québec

D'encourager la vie communautaire et la participation citoyenne :

- Cela signifie bonifier le financement des organismes se consacrant au bien-être des aînés (460 M\$ au total pour le milieu communautaire) et soutenir à la mission ces organismes communautaires. Une part accrue du financement sera octroyée aux organismes destinés à briser l'isolement;
- Soutenir les initiatives de bénévolat des aînés et créer un programme « mémoire et mentorat » pour permettre aux aînés qui souhaitent faire du mentorat d'aller de l'avant en les jumelant avec des jeunes. Nous créerons un crédit d'impôt remboursable de 500\$ pour encourager la participation à une activité de mentorat;
- Développer l'offre des « universités du troisième âge »;
- Créer un « rabais culturel » de 20%, financé directement par le gouvernement, dans tous les théâtres pour encourager les personnes aînées à continuer d'assister aux activités culturelles;
- Assurer un minimum d'activités physiques et de loisir dans tous les centres d'hébergement pour personnes âgées, publics et privés.

De créer, au sein du ministère de la Santé, un ministère dédié à la solitude :

- Pour s'attaquer spécifiquement à l'isolement social, comme c'est déjà le cas notamment en Angleterre. Cette division serait vouée à identifier les politiques publiques qui favorisent les liens sociaux et le bien-être psychologique et affectif des aînés.

**Nous devons
adopter un
nouveau modèle
de société où,
au lieu d'être à
l'écart, les aînés
participent
pleinement.**

Freiner l'appauvrissement

Les aînés sont ceux qui souffrent le plus de la crise de l'inflation et de la montée du coût de la vie, parce que leurs revenus n'augmentent pas et sont le plus souvent limités. Leur appauvrissement au cours des dernières années est donc significatif. Même avant la crise, la situation était déjà précaire.

Au Québec, environ 60% des aînés vivent avec un revenu de moins de 30 000\$⁶ et 20% d'entre eux n'atteignent pas le seuil de « revenu viable » pour leur permettre de vivre dignement⁷. Nous avons collectivement la responsabilité de remédier à cette situation qui est inacceptable pour une société riche comme la nôtre.

Pour réaliser cela, nous nous engageons à :

Bonifier les revenus des personnes aînées à faibles et à moyens revenus :

- Lutter contre l'appauvrissement en créant une nouvelle « allocation pouvoir d'achat » de 1000\$ pour les aînés de 65 ans et plus ayant un revenu inférieur à 35 000\$;
- Permettre l'arrêt des cotisations au Régime de rentes du Québec (RRQ) pour les personnes de 65 ans et plus. Les aînés qui souhaitent continuer à travailler après 65 ans pourront ainsi bénéficier pleinement de leur travail : les 6,15% de cotisation retourneront directement dans leurs poches et constitueront une hausse directe de leurs revenus. Nonobstant cet incitatif, leur retraite continuera d'être bonifiée par la part de l'employeur qui, lui, demeurera tenu de cotiser. Ces cotisations qu'ils n'auront pas à payer constituent un incitatif à la participation au travail;

- Bonifier le crédit d'impôt pour prolongation de carrière, notamment en le rendant remboursable ou en haussant le niveau de revenus admissibles. Présentement, le crédit d'impôt n'étant pas remboursable, l'incitatif demeure insuffisant, vu les faibles revenus d'une grande proportion des retraités.

S'assurer que tous les Québécois ont des revenus de retraite adéquats :

- Bonifier le RRQ pour atteindre graduellement 40% du revenu cotisé et hausser à 75 000\$ par an le maximum des gains admissibles;
- Mettre en place un fonds d'assurance des prestations de retraite calqué sur le modèle ontarien, en cas de faillite des employeurs. Ce fonds, auquel les employeurs seront tenus de cotiser, assurera la protection des participants et des bénéficiaires des régimes de retraite privés à prestations déterminées avec un employeur unique en cas d'insolvabilité des entreprises responsables des régimes. Si un employeur fait faillite, le régime devra être liquidé et les prestations de retraite devront être versées à chaque bénéficiaire. Si l'actif est insuffisant pour effectuer les paiements, l'administrateur du régime pourra demander au fonds de couvrir une part des prestations;
- Exiger du gouvernement fédéral qu'il accorde aux fonds de pension des employés le statut de créances prioritaires.



Nous avons collectivement la responsabilité de remédier à cette situation.

Protection des droits

Malgré les tristes cas de maltraitance des dernières années et les ratés dans les CHSLD lors de la première vague de la pandémie, le gouvernement refuse toujours de prendre ses responsabilités.

Pour la mémoire des victimes et pour les prochaines générations, il est de plus en plus indéfendable de ne pas chercher à faire toute la lumière sur ce qui s'est produit, alors que des milliers de Québécois ont perdu la vie. Le Parti Québécois propose d'agir rapidement et de mettre en place des mécanismes pour mieux protéger les droits des personnes âgées au Québec.

Pour réaliser cela, nous nous engageons à :

Déclencher immédiatement une commission d'enquête publique sur la gestion de la pandémie :

- Faire toute la lumière sur les drames dans les CHSLD.

Créer un poste de protecteur des aînés, entièrement indépendant du réseau de la santé :

- Son mandat sera de limiter et de prévenir le plus possible la maltraitance, quel que soit le visage qu'elle emprunte. La protection contre l'exploitation accordée aux personnes âgées sera donc élargie à toutes les formes de maltraitance – qu'elle soit physique, psychologique, financière, sexuelle, etc. À l'instar du Protecteur du citoyen, le protecteur des aînés pourrait non seulement recevoir des plaintes, mais également mener des enquêtes pour assurer la sécurité des aînés et faire cesser la maltraitance envers eux.

Réglementer le bail et les frais pour soins et services offerts dans les RPA de manière à prévenir les abus tarifaires :

- **Créer une grille tarifaire pour plafonner les prix des soins et services** (par exemple, certaines RPA facturent presque 10\$ pour mettre des gouttes dans les yeux, alors que cela prend 30 secondes!);
- **La clause F, qui permet une augmentation sans limite des loyers, sera retirée** pour que les résidents des logements en RPA aient les mêmes droits que les autres locataires;
- **Des aides financières directes seront offertes aux petites RPA**, qui sont souvent indépendantes et à but non lucratif, afin de combattre la vague de fermetures qui les touche.

Prévoir la possibilité de mener une action collective, y compris par le biais des associations de défense des droits des aînés :

- **Durant la pandémie, plusieurs résidences ont refusé de rembourser des résidents**, malgré des frais supplémentaires pour des services non offerts;
- **L'action collective n'est pas permise pour contester un bail**, et les résidents, généralement âgés de plus de 80 ans, sont entièrement laissés à eux-mêmes.

Élargir les décisions rendues par le Tribunal administratif du logement concernant les RPA :

- **Établir qu'une décision rendue par le Tribunal administratif du logement concernant les RPA sur un enjeu qui concerne la majorité des résidents de l'immeuble soit applicable à l'ensemble des résidents qui ont des situations similaires.**

**Le Québec se
doit d'être digne
de ses aînés en
reconnaissant
leur apport à
notre société et
en faisant de leur
bien-être une
réelle priorité.**

CONCLUSION

Le Parti Québécois constate que la situation des aînés s'est de nouveau détériorée au cours des quatre dernières années, et que le gouvernement actuel a maintenu plusieurs des orientations du gouvernement libéral précédent.

Nous désirons effectuer un changement majeur dans les priorités nationales et les politiques publiques pour assurer des conditions et une qualité de vie dignes à tous les aînés du Québec. Ce plan, ***Vivre et vieillir avec dignité***, est le point de départ de nos engagements électoraux en la matière.

Le Québec se doit d'être digne de ses aînés en reconnaissant leur apport à notre société et en faisant de leur bien-être une réelle priorité.





Mai 2022